



**Conseil d'établissement primaire et secondaire  
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



**Procès-verbal  
Séance du mardi 21 novembre 2017, à 20h00  
Buvette du collège de la Concorde, Chavannes-près-Renens**

**Présences :** MM. CHAPPUIS Olivier, CLUSAN Franck, KHAMLICHI Saïd, MALATESTA Davide, NEHDI Adel, ROCHAT Alain, SCHAEFFLER Mathieu, SIEBER Didier, Mmes AVVANZINO Laurence, FAVRE Oriella, HOFMANN Stefania, KOMSIYSKA SPASSOVA Anastassia, MERMINOD Anne, PERIANEZ Micaela, ZELENKOVA Magdalena

**Excusés :** Mmes GOLAZ Anne-Lise, MERMINOD Claudine, WILLI Corinne  
M. JACOT Stéphane

**Absent :** ---

**Procès-verbal :** M. Yann RUFFIEUX

**1. Accueil**

Mme Anne Merminod ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement (ci-après CE) et remercie la commune de Chavannes-de-près-Renens pour la mise à disposition de la salle.

**2. Appel - Liste de présence**

Conformément ci-dessus.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal du jeudi 8 juin 2017**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du jeudi 8 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

**5. Démission de Mme Cécile Theumann**

Mme Merminod informe le CE que suite à l'élection complémentaire à la Municipalité de Saint-Sulpice du dimanche 8 octobre 2017, Mme Cécile Theumann, a été élue Municipale. De ce fait, l'intéressée ne peut plus être membre du CE et a fait part de sa démission. M. Friedhelm Hummel, domicilié à Saint-Sulpice, fait partie des premiers viennent-ensuite afin de remplacer Mme Theumann en qualité de représentant des parents d'élèves. Des contacts,

en vains, ont été pris avec M. Friedhelm Hummel, lequel est injoignable (tentatives par téléphone, courrier et email). M. Sieber propose, sachant que son enfant est scolarisé dans l'établissement, qu'une remarque dans l'agenda scolaire y soit inscrite en priant M. Friedhelm de rendre réponse au CE.

*Il est précisé que peu de temps après la séance du 21 novembre 2017 du CE, une prise de contact a eu lieu avec M. Friedhelm, lequel nous a confirmé son intérêt pour cette fonction au sein du CE.*

## **6. Retour du groupe de travail parents référents, discussion et décision**

M. Malatesta prend la parole et informe le CE des suites concernant le projet de création d'un groupe de travail parents référents.

Le 29 août 2017, Mme Zelenkova et M. Malatesta ont fait le déplacement, à Renens, afin d'assister à une séance relative au bilan, suite aux huit mois de mise en place de ce groupe parents référents par la commission d'intégration de Renens. En plus de Mme Zelenkova et de M. Malatesta, huit parents référents, une doyenne de Renens-Est ainsi qu'un collaborateur de la commune d'Yverdon présent en tant qu'observateur pour sa commune, y ont assisté.

Après la présentation qui a été faite aux participants, il leur a été communiqué que, malheureusement, le bilan de ces huit mois est négatif. Aucun contact n'a été pris avec les parents référents. Le problème majeur constaté à Renens était la communication. La brochure a été créée à la moitié de l'année scolaire (en janvier 2017), ce qui a posé des difficultés à atteindre les parents demandeurs, lesquels avaient déjà trouvé des solutions en début d'année scolaire (août 2016). A l'avenir et afin de remédier à ce bilan négatif pour Renens, les améliorations seront les suivantes :

- les informations seront données aux parents rencontrant des difficultés linguistiques en début d'année scolaire, par les enseignants;
- insérer la brochure, contenant les renseignements utiles, sur le site internet de l'école (des questions ont été soulevées à Renens concernant la visibilité et la diffusion des noms et numéros des parents référents, dans le cas d'une mise en ligne de la brochure);
- contacter les sociétés locales suffisamment à l'avance;
- contacter les structures d'accueil de l'enfance de Renens afin de leur faire part de l'existence des parents référents, ceci dans le but que ces structures en informent les parents des enfants qui seront scolarisés l'année suivante.

M. Malatesta mentionne que, malgré ce bilan négatif, il ne faut pas se décourager pour ce projet et qu'il est important et primordial de prévoir à l'avance une communication efficace et adaptée.

Mme Merminod ouvre la discussion à ce sujet.

M. Rochat demande si Renens a l'intention de laisser tomber ce projet. M. Malatesta répond qu'il ne pense pas mais qu'aucune décision n'a été prise.

Mme Merminod estime qu'il est important de cibler les parents des enfants concernés.

M. Sieber pense que ces parents référents pourraient être mis "en lumière" lors des soirées parents organisées par les écoles. Le problème qui se pose est le manque de présence des parents lors de ces soirées, principalement pour les plus grands (notamment à partir de la 7<sup>ème</sup>).

Mme Hofmann se demande si le manque de représentation des parents aux soirées organisées par les écoles ne vient pas du problème de la langue, certains parents ne parlant pas ou ne comprenant pas le français.

Mme Favre est d'avis qu'il serait judicieux de commencer à diffuser l'information de l'existence d'un groupe de parents référents aux plus petits, à savoir aux classes enfantines et aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année.

Mme Hofmann complète les arguments de Mme Favre en estimant qu'il serait intéressant de transmettre l'information de ce groupe de parents référents lorsque les parents se présentent au secrétariat des écoles, afin d'y inscrire leurs enfants à l'école. Plus spécifiquement pour les familles arrivant de l'étranger. M. Sieber approuve cette idée.

M. Rochat s'interroge sur la réelle demande des parents de voir un groupe de parents référents être mis en place au vu du retour négatif de Renens. En outre, M. Rochat se pose la question du "chemin psychologique" par lequel les parents doivent passer avant de prendre contact avec un parent référent afin d'obtenir de l'aide, sachant qu'il est toujours plus aisé pour les parents de demander de l'aide à d'autres parents parlant la même langue.

M. Malatesta pense que, malgré le bilan de Renens, beaucoup de parents souhaiteraient s'engager dans un tel projet et que la demande viendra petit à petit.

Selon Mme Avvanzino, il serait important que les services communaux (service social notamment) soient au courant et puissent aiguiller les parents demandeurs auprès des parents référents, sachant que ces services voient les familles et qu'une confiance est installée avec les assistants sociaux. De plus, la diffusion de l'existence de ce projet pourrait s'effectuer dans des lieux stratégiques, par exemple lors des cours de français proposés aux parents et à la bibliothèque. Il s'agit d'une manière informelle, hors contexte scolaire, permettant à la personne de se sentir libre d'accéder ou pas. Cela pourrait être une piste.

M. Nehdi rebondit sur les propos de M. Rochat quant au "chemin psychologique" des parents se donnant la peine d'aller chercher l'information et qui sont probablement nouveaux résidants en Suisse. D'après M. Nehdi, la demande existe et l'intéressé se demande s'il ne s'agit pas d'un problème de communication. Il conviendrait peut-être d'envoyer des rappels quant à cette possibilité de contacter les parents référents. Pour M. Nehdi, il est important de ne pas se précipiter et bien réfléchir à la stratégie à adopter.

Mme Merminod se tourne vers les enseignantes en leur demandant comment cela se passe avec les parents ne parlant pas le français.

Mme Hofmann répond à Mme Merminod qu'un certain nombre de parents peuvent avoir l'information par eux-mêmes et qu'il faut leur laisser cette liberté. Pour les parents arrivant de l'étranger et qui ont des difficultés à s'en sortir seuls, il est toujours plus facile de demander de l'aide lorsqu'on ne connaît pas le système. Par contre, les gens les plus difficiles à toucher sont ceux étant en Suisse depuis très longtemps, qui ne parlent toujours pas le français et qui ont de la peine à demander de l'aide.

Mme Hofmann ajoute qu'elle a observé que lorsque les parents ne parlant pas la langue reçoivent un courrier avec le logo de l'Etat de Vaud, ces derniers prennent ceci très au sérieux et vont demander l'information. Tout le contraire lorsqu'il s'agit d'un quelconque flyer.

M. Sieber se demande si l'information pourrait être relayée par l'intermédiaire du Travailleur social de proximité de Chavannes-près-Renens, lequel fait bien le lien école-familles. En outre, l'accueil des nouveaux habitants pourrait être une piste à étudier avec, pourquoi pas, un stand parents référents à cette occasion.

Mme Avvanzino trouve ce projet de parents référents très intéressant et estimerait dommage qu'il n'aboutisse pas, car la demande est existante. Il faut être patient, y aller petit à petit, et en misant notamment sur le bouche à oreille le projet devrait prendre.

M. Rochat se demande si les parents référents pourraient être présents lors des soirées organisées pour les parents des 1P. M. Sieber répond par la positive et qu'il s'agit d'une bonne idée, tout comme le CE qui rejoint cette proposition.

Après ce tour de table, Mme Merminod demande au CE s'il convient de continuer dans ce projet de parents référents tout en débutant par les plus petits. Les membres du CE répondent positivement mais qu'il convient d'essayer avec toutes les classes (1P à 11P).

Mme Hofmann demande les langues qui seront concernées. M. Sieber se charge d'effectuer une statistique des langues au niveau scolaire.

Mme Merminod mentionne que la prochaine réunion pour les parents des 1P aura lieu en septembre 2018. Il conviendrait donc de trouver des parents référents pour cette prochaine échéance. En parallèle, un courrier détaillé devra être adressé, après l'Assemblée des parents (voir point n° 7), aux parents concernés (1P à 11P) par l'intermédiaire de l'école, courrier qui sera rédigé en français sur la base du modèle de Renens.

M. Rochat se pose la question si l'intitulé "parents référents" est adéquat et propose en lieu et place "parents ressources", le terme "référent" pourrait être assimilé à une certaine "autorité", selon M. Rochat. M. Nehdi en profite également pour proposer un autre nom pour ce groupe de travail, à savoir "parents parents" ou "service d'information aux parents". De l'avis du CE, l'intitulé "parents référents" ne pose pas de problème d'interprétation ou de compréhension et il est décidé de le conserver ainsi.

## **7. Assemblée des parents**

M. Malatesta informe le CE que l'Assemblée des parents aura lieu le jeudi 25 janvier 2018, à l'aula du Collège de la Planta. L'ordre du jour de cette assemblée prévoira notamment le projet de parents référents. Une communication officielle parviendra par voie d'agenda scolaire.

M. Rochat attire l'attention des organisateurs de cette assemblée qu'il est judicieux de prévoir des thèmes attrayants pour les parents, ceci afin d'avoir un maximum de participants. L'intéressé ajoute qu'un budget de l'ordre de CHF 2'000.--/annuel est prévu pour l'organisation de ce type de réunion.

## **8. Points du Directeur**

M. Sieber prend la parole en exposant différents points.

Une journée pédagogique à l'attention des enseignants sera organisée le mercredi 7 mars 2018 ayant pour sujet le harcèlement. Cette journée sera précédée par une conférence aux parents sur le même thème, le mardi soir 6 mars 2018.

Un questionnaire sur l'environnement socio-éducatif va débuter ces prochains jours. Ce document, proposé par l'Unité de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire, est destiné aux élèves de la 1P à la 6P. Les lettres comportant tous les détails et qui ont été envoyées aux parents sont transmises par M. Sieber aux membres du CE. Ces lettres sont annexées au présent procès-verbal.

M. Sieber aborde un nouveau point, celui de la création d'un espace "art et culture". Cette initiative émane d'un groupe de maîtres, dont M. Clusan fait partie, afin de mettre sur pied un espace dans lequel élèves et enseignants pourraient proposer, par exemple, des productions artistiques (dessin, chant, etc.). Un local vitré ("aquarium") à la Planta a été mis à disposition à cet effet. Ce projet pourrait donner lieu à l'organisation de soirées sur différents thèmes artistiques. Pour l'instant, deux manifestations ont eu lieu avec cet espace "art et culture", à savoir : un rallye organisé pour les élèves durant la Semaine du goût ainsi qu'un atelier graffitis qui s'est déroulé ce mardi 21 novembre 2017.

Autre point transmis par le Directeur relatif au Travailleur social de proximité de Chavannes-près-Renens, M. Venetz. Ce dernier, depuis 1 an et 3 mois, passe dans les cours d'école (à la Planta, la Plaine et la Concorde) pour rencontrer les élèves dans le milieu scolaire, M. Venetz ayant l'autorisation de participer aux récréations. Un nouveau projet va commencer consistant en un passage de M. Venetz dans les classes de 7<sup>ème</sup> afin de parler de prévention par rapport à ce qu'il constate dans la rue.

Dernier point exposé par M. Sieber, la reprise d'activités du Conseil des élèves des 7, 8 et 9P ainsi que celui des 10 et 11P, ceux-ci étant en standby depuis plusieurs années. Le CE jugerait utile que ces deux conseils se présentent lors d'une prochaine séance du CE.

## ***9. Congés de l'Ascension et du vendredi après-midi avant les vacances scolaires d'été***

Les deux demi-journées de congé proposées sont :

- le mercredi matin 9 mai 2018 (veille du week-end de l'Ascension)
- le vendredi après-midi 6 juillet 2018 (veille des vacances scolaires d'été)

Aucune autre proposition présentée, ces deux demi-journées de congé sont acceptées à l'unanimité.

## ***10. Proposition d'horaires 2018-2019***

M. Sieber explique au CE qu'un projet de modification d'horaires 2018-2019 est en cours. Entre la Loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application, il existe deux articles qui stipulent que les élèves doivent avoir au minimum 60 minutes de pause à midi. L'horaire actuel donne à certains élèves 52 minutes de pause à midi, donc non réglementaire. M. Sieber propose, qu'à la prochaine séance, le CE donne un avis consultatif sur l'horaire cadre du collège. A l'appui de ses explications, M. Sieber remet un document détaillé aux membres du CE, en attirant l'attention sur le caractère confidentiel de ce dernier. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

Ce sujet sera repris lors de la prochaine séance du CE.

## **11. Dates des prochaines séances**

Les prochaines séances du Conseil d'établissement auront lieu :

- le mercredi 28 février 2018, à 20h00, à la salle des combles de la Maison de commune, à Saint-Sulpice (rue du Centre 47) → le PV sera tenu par Mme Valérie Mayerat, employée d'administration à la commune de Saint-Sulpice (M. Ruffieux étant en vacances);
- le jeudi 24 mai 2018, à 20h00, à la buvette du Collège de la Concorde, à Chavannes-près-Renens.

## **12. Divers et propositions individuelles**

M. Malatesta fait part d'une grande fréquentation et du manque de place au réfectoire scolaire de Chavannes-près-Renens, notamment pour les enfants s'y rendant pour pique-niquer. M. Rochat répond à M. Malatesta que ce constat a déjà été fait par le personnel s'occupant du réfectoire. Un employé auxiliaire supplémentaire a été engagé à 20% afin de renforcer l'encadrement, mais ce qui ne résout pas le problème des locaux. La personne qui s'occupe du réfectoire est une animatrice socio-culturelle et a également signalé un problème d'organisation au niveau de la cuisine. Plusieurs idées de réaménagement des locaux ont été présentées à la Municipalité de Chavannes-près-Renens, ce qui implique inévitablement des coûts. M. Schaeffler complète l'intervention de M. Malatesta en informant qu'il a été porté à sa connaissance que certains enfants se rendant au réfectoire scolaire mangeaient parterre, faute de place. M. Rochat demande si ces enfants mangeant parterre sont inscrits pour un repas chaud ou s'il s'agit de ceux qui amènent leur pique-nique. M. Schaeffler n'a pas les détails. M. Rochat relayera ces différentes remarques auprès de sa collègue Municipale en charge de ce dicastère.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 21h30.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire  
 primaire et secondaire  
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

La Présidente :

  
Anne Merminod

Le Secrétaire :

  
Yann Ruffieux

Annexes : - courriers relatifs au questionnaire sur l'environnement socio-éducatif  
 - projet de modification d'horaires 2018-2019 - **document confidentiel**